

Fiche signalétique

Section 1. Identification du produit et de la société

Nom du produit : Shakedown antimoussant liquide
Code du produit : BUI/SHAKELIQ

Renseignements sur le fabricant : Becker Underwood, Inc.
 801 Dayton Avenue
 Ames, Iowa 50010
 Téléphone (renseignements): (515) 232-5907
 Téléphone (urgences): Chemtrec (800) 424-9300 or 703 527 3887 (international)

Codes HMIS :

| | |
|------------------------|---|
| Santé | 1 |
| Risque d'incendie | 0 |
| Physical Hazard | 0 |
| Protection personnelle | X |

Section 2. Description des risques

Sommaire des dangers : Peut causer l'irritation des voies respiratoires, des yeux et de la peau.

Effets aigus potentiels :

Contact avec les yeux : Aucun effet nocif à court terme n'est prévu. Toutefois, le contact prolongé ou répété peut causer une irritation.

Contact avec la peau : Aucun effet nocif à court terme n'est prévu. Toutefois, le contact prolongé ou répété peut causer une irritation.

Inhalation : Aucun effet nocif à court terme n'est prévu. Toutefois, une inhalation prolongée peut entraîner l'irritation des voies respiratoires.

Ingestion : Voie d'exposition peu probable. Aucun effet nocif à court terme n'est prévu. Toutefois, l'ingestion d'une grande quantité peut être nocive.

Section 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

| Ingrédient | Numéro CAS | Pourcentage du poids |
|---|------------|----------------------|
| *** aucun ingrédient dangereux n'est présent en quantité devant être déclarée *** | | |

La composition de ce produit est un secret commercial. Il ne contient aucun autre ingrédient ni impuretés pouvant influencer sa classification en ce qui a trait à l'évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement.

Section 4. Premiers soins

Yeux : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le contact prolongé ou répété peut entraîner une irritation mécanique.

Peau : Nettoyer la peau avec de l'eau et du savon.

Inhalation : Conduire la personne incommodée à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

Ingestion : Obtenir des soins médicaux. À moins de directives contraires, diluer avec de l'eau ou du lait.

Section 5. Mesures de lutte contre les incendies

Inflammabilité : Aucune risque d'incendie ou d'explosion si le produit est entreposé dans des conditions normales.

Moyens d'extinction : Mousse, mousse anti alcool, CO2, poudre chimique, brouillard d'eau

Protection personnelle : Ce produit est un mélange aqueux qui ne brûle pas. S'il s'évapore jusqu'au point de devenir sec, le résidu solide peut poser un risque modéré d'incendie. Aucune mesure spéciale n'est requise, mises à part les mesures normales de lutte contre les incendies.

Section 6. Mesures en cas de déversement accidentel

- Nettoyage :** Absorber le produit renversé à l'aide d'un matériau absorbant inerte tel que le sable ou la vermiculite. Déposer dans un contenant que l'on aura soin de bien refermer et de bien étiqueter. Éliminer conformément à la réglementation fédérale, provinciale et locale.
- En cas de fuite ou de déversement :** Contenir le produit renversé pour éviter toute contamination des cours d'eau de surface ou des égouts. Ce produit est un pigment/teinture concentré. Une petite quantité suffit à colorer d'importants volumes de solution aqueuse contaminée.

Section 7. Manutention et entreposage

- Manutention :** Éviter d'inhalier les émanations. Une ventilation mécanique générale suffit généralement à éliminer et à prévenir l'accumulation des vapeurs ou du brouillard pouvant être générés lorsque ce produit est manipulé dans un endroit clos. Utiliser une protection oculaire pour éviter tout contact avec les yeux. Éviter l'exposition prolongée ou répétée de la peau.
- Entreposage :** Conserver dans un endroit, sec, hors de la portée des enfants et des animaux. Protéger du gel. Garder les contenants scellés jusqu'au moment de les utiliser.

Section 8. Contrôle de l'exposition / Protection personnelle

- Mesures techniques :** Une ventilation mécanique générale suffit généralement à éliminer et à prévenir l'accumulation des vapeurs ou du brouillard pouvant être générés lorsque ce produit est manipulé dans un endroit clos.
- Protection personnelle :**
- Yeux :* Porter des lunettes protectrices avec écrans latéraux. Porter une protection supplémentaire telle que lunettes antiéclaboussures ou écran facial s'il existe un risque d'éclaboussures ou de projections. La douche oculaire doit être facilement accessible.
 - Vêtements :* Porter une combinaison, un tablier, des bottes ou un sarrau pour prévenir le contact avec la peau.
 - Mains :* Porter des gants résistants aux produits chimiques pour prévenir le contact avec la peau.
 - Appareil respiratoire :* Aucune protection respiratoire n'est requise dans les conditions d'emploi normales. Utiliser une ventilation aspirante locale pour éliminer les vapeurs ou le brouillard excessifs. En cas d'émissions importantes et persistantes de vapeurs ou de brouillard, porter un appareil respiratoire à l'épreuve des vapeurs organiques et du brouillard approuvé par le NIOSH/MSHA.
- Autres :** Les plaies ouvertes et les contusions doivent être couvertes avec un pansement résistant aux produits chimiques pour minimiser les risques d'absorption. Porter des vêtements propres quotidiennement pour éviter l'accumulation du produit, qui pourrait causer une surexposition chronique.

Section 9. Propriétés physico-chimiques

| | | | |
|---|--------------|---|-----------------------|
| Odeur | Légère odeur | Densité de vapeur | Plus lourde que l'air |
| Couleur | Blanc | Taux d'évaporation | Plus lent que l'éther |
| État physique | Liquide | Densité relative (H₂O =1) | 1.0-1.1 g/mL |
| pH | Sans objet | Solubilité | Soluble dans l'eau |
| Point de fusion/ congélation | Sans objet | | |

Section 10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| Stabilité : | Ce produit est chimiquement stable dans les conditions normales d'entreposage et d'utilisation. |
| Produits de décomposition dangereux : | Quand le produit est impliqué dans un incendie, des fumées nocives peuvent être émises, y compris le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, des oxydes d'azote, l'acide acétique et d'autres composés toxiques, selon les conditions de combustion et la composition chimique. Toutefois, ces émissions ne se produiront que si toute l'eau est évaporée. |
| Polymérisation dangereuse : | Aucune connue. |
| Incompatibilité (substances à éviter) : | Entreposage prolongé au contact direct de métaux réactifs tels que l'aluminium, le zinc, le cuivre, le nickel, le magnésium, etc. Autres substances à éviter : les oxydant puissants. |

Section 11. Renseignements toxicologiques

| | |
|--|---|
| Toxicité chronique : | Aucune connue |
| Mutagénicité : | Aucune connue |
| Tératogénicité : | Aucune connue |
| Toxicité foetale : | Aucune connue |
| Effets aigus chez les humains : | Peut causer l'irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires. |
| Sensibilisation : | Le contact prolongé ou répété avec cette substance à une concentration supérieure à la limite permise peut entraîner la sensibilisation des voies respiratoires et des poumons. |
| Carcinogénicité : | Ce produit n'est pas un cancérigène connu chez les animaux ni chez les humains. |
| Problèmes de santé pouvant être aggravés par l'exposition : | Peut provoquer une crise d'asthme chez les personnes asthmatiques sensibles aux irritants des voies respiratoires. |

Section 12. Renseignements écologiques

| | |
|---------------------------------------|---|
| Écotoxicité : | Aucune donnée n'est disponible, mais ce produit n'est pas censé causer d'effets toxiques dangereux. |
| Devenir dans l'environnement : | Aucune donnée n'est disponible quant au devenir dans l'environnement ou à la biodégradation. |

Section 13. Élimination

| | |
|---------------------------|--|
| N° de déchet EPA : | Déchet non dangereux |
| Traitement : | Éliminer conformément à la réglementation fédérale, provinciale et locale en matière d'environnement |

Section 14. Renseignements sur le transport

| | |
|---|----------------|
| Classification T.M.D. (ministère des Transports) : | Non réglementé |
| Classification OMI/IMDG : | Non réglementé |
| Classification IATA : | Non réglementé |

Section 15. Données sur la réglementation

Réglementation fédérale aux É.-U. :

Renseignements sur le produit : Ce produit n'est pas dangereux.

SARA 311/312 :

Toxicité aiguë : Non
Toxicité chronique : Non
Incendie : Non
Pression : Non
Réactivité : Non

SARA 313 : Aucun produit chimique toxique devant être signalé en vertu de la section 313 de SARA Titre III et de 40 CFR 372 n'est présent en quantité à déclarer.

Autres normes réglementaires

États-Unis (TSCA) : Inscrit

Section 16. Autre renseignements

| | |
|----------|-------------|
| Révision | 2 |
| Date | 2 fév 2010 |
| Remplace | 12 fév 2001 |

Les renseignements contenus dans cette fiche sont fournis sans aucune garantie, représentation, incitation ni licence de quelque nature que ce soit, à part le fait qu'ils sont exacts au meilleur de la connaissance de Becker Underwood. Étant donné que les conditions d'utilisation et les lois applicables peuvent différer d'un endroit à l'autre et peuvent varier avec le temps, il incombe à l'utilisateur de déterminer si ces renseignements sont appropriés pour l'usage qu'il compte faire du produit. Puisque l'utilisation de ces renseignements échappe à l'autorité de Becker Underwood Inc., Becker Underwood Inc. rejette expressément toute responsabilité à cet égard.